

**Communauté
de communes**



**Monsieur ASSOC. MARELLES
QUARTIER AU FOUR
07440 BOFFRES**

Rapport de visite Installation d'assainissement non collectif

Edité le : 07/10/2013

Visite réalisée le 26/03/2013

Par : Agent Veolia St Peray

Référence dossier : **DG13S0175NCVEO**

Propriété desservie : QUARTIER AU FOUR 07440 BOFFRES

Objet : *Visite de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif*

Madame, Monsieur le propriétaire,

Nous vous remercions pour l'accueil que vous avez réservé à notre technicien lors de la visite relative au contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif réalisée dans le cadre du contrat de prestation de service public d'assainissement qui nous lie à la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Cette visite s'intègre dans le cadre prévu par les arrêtés fixant les modalités du contrôle technique exercé par le service d'assainissement non collectif et les prescriptions techniques applicables. A l'occasion de cette visite et compte tenu des éléments fournis, le service public d'assainissement non collectif a pu conclure :

Filière non conforme mais sans risque (P2)

Les critères d'évaluation qui ont conduit à cette qualification sont détaillés dans le rapport joint, en particulier au paragraphe « Evaluation du système existant » et « commentaires généraux ». En cas de désaccord sur les conclusions, vous pouvez adresser un recours gracieux auprès du service public d'assainissement non collectif dans un délai de 15 jours à compter de la notification de ce rapport.

Si vous envisagez la vente votre habitation dans un délai de trois ans à compter de la notification de ce rapport, vous pouvez le joindre au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation. Dans le cas où le rapport de visite fait état de non conformités constatées lors du contrôle, l'acquéreur devra alors réaliser les travaux de mise en conformité nécessaires, dans un délai de un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le contrôleur ANC
Agent Veolia St Peray

Le Coordinateur ANC
Julie Letirant-Ougier

Pièce jointe : rapport détaillé de la visite



Centre Arc Alpin
49, Bd des Alpes
B.P. 114
38243 Meylan Cedex
Tél. : 04.76.61.39.00
Fax : 04.76.41.16.03

Rapport de visite de votre installation d'assainissement non-collectif

N° de dossier : **DG13S0175NCVEO**

Date de l'enquête : **26/03/2013**

Heure : **10H00**

Technicien : **Agent Veolia St Peray**

I. Informations générales

1 - Adresse exacte de l'habitation

QUARTIER AU FOUR

Code postal : **07440**

Commune : **BOFFRES**

Section : N° parcelle :

2 - Nom, prénom

Propriétaire : Nom : **ASSOC. MARELLES**

Occupant : Nom :

3 - Caractéristiques de l'habitation

Nombre de pièces principales : **26**

Nombre de résidents : **50**

Année de construction de l'habitation : **1986**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1990 , 2003**

Consommation d'eau annuelle moyenne (m³): **Inconnue**

Activité Professionnelle :

Détail :

II. Implantation du système

1 – Terrain

Superficie totale de la parcelle (m²):

Superficie disponible pour l'assainissement (m²) : **50000,00**

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

Présence d'un captage d'eau à proximité des ouvrages ?

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Pente du terrain recouvrant le traitement : **Moy. entre 5 et 10%**

2 – Destination des eaux pluviales

Séparation EP, des EV et EM ? **OUI**

RAPPEL : Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltrations) est interdit

Destination des eaux pluviales : **Écoulement libre**

Fonctionnement : **Pas de dysfonctionnement constaté**

3 – Collecte des eaux usées

Existe-t-il un regard de collecte ? **Pas de regard de collecte**

Le regard est-il accessible ?

Signes d'altération ?

Odeur :

Observation :

Rapport de visite de votre installation d'assainissement non-collectif

III. Le pré-traitement

1 Eaux vannes séparées des eaux ménagères : **OUI**

2 Type et volumes

Eaux vannes :

Nature : **Fosse septique** Volume (L): **5000,00** Signes d'altération : **Aucun**
Nature : **Fosse toutes eaux** Volume (L) : **5000,00** Signes d'altération : **Aucun**

Observation :

Eaux ménagères :

Nature : **Bac dégraisseur** Volume (L): Signes d'altération : **Aucun**
Nature : **Fosse toutes eaux** Volume (L): **5000,00** Signes d'altération : **Aucun**

Observation :

Fonctionnement :

3 Fréquence d'entretien ? **Irrégulière**

4 Date de dernière vidange ? **Inconnue**

5 Document justificatif fourni :

6 Niveau du voile de boues dans la fosse / taux de remplissage : **10%**

IV. La filière de traitement

1 Eaux vannes Séparées des eaux ménagères : **NON**

2 Type et dimensions

Eaux vannes :

Nature : Surface allouée (m²) : Lg totale (m): Nb Drains :
Nature :
Observations :

Eaux usées indifférenciées :

Nature : **Tranchées d'épandage à faible profondeur** Surface allouée (m²) : Lg totale(m) : Nb Drains : **5**
Nature : **Tranchées d'épandage à faible profondeur**
Observations :

Fonctionnement :

3 Positionnement de la filière existante

-5 m de l'habitation (H) : **OUI**
-3 m de toute végétation (V) : **NON**
-3 m des limites de la parcelle (P) : **NON**
-35 m d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine (C) : **NON**

4 Ventilation

Présence de ventilation secondaire : **OUI**
Présence de ventilation primaire : **OUI**
Présence de ventilation de l'épandage :
Odeurs :
Observations :

5 Regard de répartition

Existe-t-il un regard de répartition ? **BETON**

Rapport de visite de votre installation d'assainissement non-collectif

Le regard est-il accessible ? **OUI**
Signe d'altération : **Aucun**
Ecoulement : **Oui**
Odeurs : **NON**

6 Regard de bouclage

Existe-t-il un regard de contrôle ? **BETON**
Le regard est-il accessible ? **OUI**
Signe d'altération : **Auc**
Ecoulement :
Odeurs : **NON**

V. La dispersion des effluents

1 Rejet vers le milieu naturel superficiel ou souterrain

Eaux usées indifférenciées :
Infiltration : **Drain** Milieu Hydraulique superficiel :
Type d'effluents :
Eaux Vannes :
Dispersion séparée Eaux Vannes –Eaux Ménagères: **NON**

2 Qualité du rejet

Eaux usées indifférenciées : **RAS**
Eaux Vannes :

3 Existe-t-il une autorisation de déversement ?

VI. Commentaires généraux

Remarques générales sur la filière :

Aménagement du terrain par rapport au fonctionnement de la filière de traitement :
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ?
Dysfonctionnement principal :
Vérification générale de la filière : **La filière n'est pas dans un périmètre de protection d'un captage La filière n'est pas dans une zone à enjeux environnementaux La filière n'est pas dans une zone à enjeux sanitaires**

VII. Evaluation du système existant

Conformité de la filière : **Ne répond pas au DTU 64.1 et/ou à la réglementation.**

Etat général de fonctionnement :

Rapport de visite de votre installation d'assainissement non-collectif

VIII. Conclusion

Avis de l'enquêteur :

Filière non conforme mais sans risque (P2)

Vous êtes classé en P1 : Veuillez prendre note des commentaires éventuels dans le cadre ci-dessous.

Vous êtes classé en P2 : Veuillez prendre note des recommandations dans le cadre ci-dessous ainsi que des commentaires éventuels.

En cas de transaction immobilière, les recommandations deviennent des obligations de travaux. L'acquéreur doit réaliser les travaux ci-dessous dans un délai d'un an maximum.

Vous êtes classé en P3 : Votre installation présente un danger pour la santé des personnes et/ou un risque avéré de pollution de l'environnement.

Vous devez réaliser les travaux dans le cadre ci-dessous dans un délai de 4 ans. Ce délai pourra être raccourci, en cas d'aggravation des risques sanitaires et environnementaux.

En cas de transaction immobilière, le délai pour l'exécution des travaux est de 1 an maximum.

IX. Recommandations

Installation significativement sous-dimensionnée

Réhabiliter l'installation suivant les préconisations du DTU 64.1

Nota : Toute réhabilitation doit être réalisée dans les règles de l'art suivant le DTU 64-1 et les textes en vigueur. Un dossier préalable doit être retiré auprès du SPANC. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller au 04 76 61 39 00.

Un guide destiné aux usagers d'installations d'assainissement non collectif est à votre disposition sur le site du ministère <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

